

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 21 Février

LA MISÈRE EN ITALIE

On a beaucoup discuté pendant ces derniers jours, au sujet de la nomination de M. Tornielli comme ambassadeur d'Italie en France. Les uns l'ont considérée comme une sorte de disgrâce, tandis que les autres, au contraire, y ont vu un témoignage de confiance du roi Humbert et de M. Crispi. Ce qui est certain, dans tous les cas, c'est que le successeur de M. Ressaum sera l'homme de la politique du vieux sicilien et de la Triple alliance, et qu'il n'y aura rien de changé dans les relations entre les deux pays.

La nomination du général Ferrero à l'ambassade de Londres a également causé quelque surprise. On croit généralement qu'en faisant ce choix le signor Crispi a voulu marquer son vif désir de conclure un accord militaire avec la Grande-Bretagne pour les questions des colonies africaines : il n'est pas douteux que le premier ministre de Rome poursuit depuis longtemps cet objectif, mais le gouvernement de la reine a toujours refusé d'entrer dans ses vues. En fait de politique coloniale, on ne se prête volontiers à Londres, qu'aux combinaisons qui peuvent avoir pour conséquence de rapporter des avantages sérieux au commerce et à l'industrie anglais. Le jour où l'Angleterre consentira à prêter l'oreille aux propositions de M. Crispi, c'est qu'elle sera guidée par un intérêt égoïste, cela n'est pas douteux.

Quoi qu'il en soit, pendant que le gouvernement du roi Humbert cherche à étendre ses possessions coloniales en Afrique, la situation économique dans la Péninsule devient de plus en plus critique.

Les feuilles officieuses de Rome avaient répété à satiété que le régime actuel, résultant de l'entrée de l'Italie dans la Triple alliance, devait ouvrir pour cette ville et

pour le royaume tout entier une ère de prospérité inouïe. Or, les dépêches particulières venues des bords du Tibre constatent, au contraire, que les ruines matérielles et morales s'accroissent de jour en jour et que Rome succombe sous l'étreinte multiple des crises financières, industrielles et commerciales.

D'après une statistique récente, le nombre des maisons désertes et privées de locataires serait de plus en plus considérable, et les propriétaires de ces maisons font murer les portes et les fenêtres afin de ne pas payer l'impôt. En outre, le nombre des appartements vides et non loués s'élève à plus de 40.000, chiffre énorme pour une ville dont la population ne dépasse guère 300.000 âmes.

Les quartiers de la Rome nouvelle, écrit le correspondant d'un de nos confrères de la presse parisienne, ont revêtu un aspect des plus lamentables ; cette ville date d'hier et elle a déjà l'air plus désolée, plus ruinée que si elle venait de subir une invasion des barbares : elle sent la misère, la tristesse et la mort. Un de nos amis a pris la peine de compter les affiches qui tapissaient les murs et les portes et qui annoncent les faillites, liquidations, ventes forcées ou cessations de commerce ; il en a trouvé plus de 700 ; plus de 500 magasins sont déjà fermés »

Cette situation douloureuse n'est pas — est-il besoin de le faire remarquer ? — particulière à la capitale du royaume d'Italie ; elle est celle de toutes les autres villes où la misère sévit non moins cruellement.

L'écrivain dont nous parlons ajoute ce qui suit :

« A dix kilomètres de Tivoli, près de Rome, on vient de découvrir, ces derniers jours, des bourgs de 2000 âmes, dont les habitants meurent littéralement de faim. Dans un de ces villages, sur 170 familles, 120 sont absolument privées de tout moyen de subsistance. Les habitants en sont réduits à se nourrir d'herbes et de mauvais lé-

gumes, qu'ils vont déterrer dans les champs.

Dans un autre de ces bourgs, à Vicovaro, la population s'est portée en masse devant la municipalité en demandant du pain. On a fait des distributions de maïs que ces pauvres gens font bouillir et mangent sans sel, parce que le sel coûte trop cher. Et ceci se passe presque dans la campagne romaine. »

On peut songer d'après cela à quel degré de misère sont réduites les populations ouvrières dans certaines provinces, comme par exemple en Sicile, dans les Calabres, etc., où des émeutes se sont déjà produites.

M. Crispi a pu jusqu'alors avoir raison de ces tentatives partielles de soulèvement en envoyant des troupes pour les réprimer ; mais il est évident que si le calme a pu être rétabli, les causes du malaise n'ont pas cessé d'exister et que, par conséquent, de nouvelles émeutes plus nombreuses et plus terribles peuvent éclater d'un moment à l'autre sur divers points du royaume. Sans doute, le ministre du roi Humbert pourra cette fois encore les réprimer par la force, mais il est certain que ces répressions ne peuvent avoir d'autres résultats que d'indisposer davantage les populations et d'accroître leur aversion contre un gouvernement qui est la cause première de leur dénuement et de leurs souffrances.

Voilà donc ce qu'a produit la politique gallophobe de M. Crispi ! Voilà ce que les Italiens ont gagné à entrer dans la Triple-Alliance et à se faire les dociles instruments des haines et des rancunes de l'Allemagne contre la France, qui a si largement contribué à la formation de l'unité italienne pour laquelle elle n'a ménagé ni son or, ni le sang de ses soldats.

On a dit qu'il y a dans les choses d'ici-bas une justice immanente qui se manifeste tôt ou tard. Aujourd'hui l'Italie expie les fautes commises par ses gouvernants et il faut avouer que cette expiation est dure.

Puisse-t-elle enfin faire ouvrir les yeux aux politiciens de l'école crispinienne et

leur faire comprendre qu'ils ont commis une faute grave le jour où ils ont rompu la chaîne des traditions qui unissait l'Italie à France.

J. QUERCYTAÏN.

L'Empereur d'Allemagne

ET LA GUERRE SINO-JAPONAISE

La Gazette de Cologne donne les détails suivants sur la conférence que Guillaume II a faite devant les officiers, sur les enseignements qui ressortent de la guerre sino-japonaise :

L'empereur a parlé d'abondance, pendant environ deux heures. Il a montré qu'il était parfaitement au courant de tout ce qui concerne la marine allemande, ainsi que celle des autres pays et qu'il a suivi avec beaucoup de soin la conduite des opérations en Asie. Tous les chiffres concernant les navires des belligérants, leur construction, leur nature, leur rapidité et leur armement étaient cités de mémoire et ensuite illustrés par des figures. Des cartes d'ensemble très exactes, montrant, en particulier, les routes principales du commerce, les ports de commerce et les ports de guerre, faisaient voir dans quelles mesures les flottes militaires pouvaient protéger ces navires de commerce et ces routes maritimes. Cette démonstration a fait ressortir ce fait peu réjouissant que, au point de vue du tonnage de la flotte de commerce, l'Allemagne venant après la Grande-Bretagne ne vient qu'après le Danemark au point de vue du tonnage des croiseurs de la flotte de guerre. L'empereur a prouvé, en outre, qu'il connaissait extraordinairement bien tout ce qui concerne la construction des navires de guerre russes et français.

En ce qui concerne la guerre qui se poursuit actuellement en Asie, le succès, pour les Japonais, dépendait de la question de savoir s'ils pourraient garder l'empire de la mer. A ce point de vue, les Japonais ont reconnu l'utilité de bons croiseurs, bien conduits et bien montés pour dissimuler leurs intentions, pour tromper les Chinois et pour percer leurs plans.

La guerre actuelle fournit aussi de précieuses indications en ce qui concerne les moyens de tenir la mer, la consommation des munitions et la manière de s'en procurer de nouvelles. Si les Chinois ont pu, bien que leurs navires fussent mal montés, s'échapper après la bataille du Ya Lu, à Port-Arthur et à Wei-Hai-Wai, ils ont dû ce

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 23

LE CHIEN DE LA TOUR EIFFEL

Par AUGUSTE VILLIERS

XII

ACCIDENT

— Un instant, dit l'homme, nous ne nous quitterons pas comme cela.
Il fit le geste de chercher de l'argent.
— Est-ce que vous riez, un service ne se paie pas.
— Vous accepterez bien un verre de vin ?
— Ah ! ça, je ne dis pas non.
— Eh bien ! voilà une boutique de marchand de vins là, au coin, entrons.
Ils entrèrent.
— Qu'est-ce que vous buvez ?
— Du vin.
— Une bouteille alors...
— Va pour une bouteille.
— Entrez vous asseoir, au fond, messieurs, dit le patron, on va vous servir.
— Vous nous donnerez une bonne bouteille à trente sous, dit l'homme à la blouse, j'aime assez le bon vin.
— Vous avez bien raison, dit Joseph.
Les deux hommes prirent place à une table.
L'homme de Châteaudun se plaça de façon à

avoir le visage dans l'ombre, ayant devant lui son interlocuteur en pleine lumière, puis il versa avec précaution.

— A votre santé.
— A la vôre...
Ils trinquèrent et burent.
— Bon petit vin, dit Joseph.
— Oui, il n'est pas mauvais.
— Vous n'en buvez pas tous jours du pareil.
— Ah ! mais non. Il y a même des jours où je fais comme les grenouilles, je ne bois que de l'eau.

— En vérité !
— Quand le travail ne donne pas, il faut se serrer le ventre. Tenez, demain, je ne sais pas ce que je gagnerai.
— Quel est votre état ?
— N'importe lequel, c'est demain le quinze avril, la fermeture de la pêche ; vous comprenez que je ne puis aller travailler un jour de fermeture, il faut que je lève quelques gardons ; il fait beau et ça devra mordre, aussi au point du jour, je vais être à l'ouvrage, si ça va bien j'en prendrai et j'en vendrai pour deux ou trois francs.

L'homme à la blouse paraissait vivement intéressé par cette conversation pourtant banale.
— Ainsi, dit-il, demain matin, vous allez pêcher dans la Seine.
— Mais oui, là tout près sur le quai du Louvre, je connais les endroits.
L'homme eut un regard qui disait :
— J'ai trouvé !
Il continua négligemment.
— Et vous trouvez du plaisir à tenir un bâton à la main pendant des heures ?

— Je vous crois ; vous n'avez jamais pêché...
— Jamais.

— Si vous restiez à Paris, je vous montrerais et je vous réponds qu'avant un mois vous y prendriez goût, on ne pourrait plus vous retenir.

— Je voudrais bien voir cela.
— Tenez, venez demain de bonne heure sur le quai du Louvre, vous me verrez, j'aurai deux lignes et je vous indiquerai ce qu'il faudra faire.

La bouteille était vide.
— Nous en boirons bien une seconde, dit l'homme.

— Je veux bien, répondit Joseph qui ne savait pas refuser.

La bouteille venue, la conversation continua sur la pêche.

Joseph donnait des explications que l'homme écoutait avec un intérêt croissant.

Il promit enfin au jeune homme de venir le voir le lendemain au quai du Louvre et l'on se sépara à minuit et demie.

Joseph titubait légèrement lorsqu'il regagna son domicile.

Pourtant le lendemain, à cinq heures, il s'éveillait. Il avait la tête lourde et fut quelques minutes à reprendre possession de lui-même.

Fusil vint lui lécher les mains.

— Ah ! oui, dit-il tout haut, hier j'ai fait la noce mon pauvre Fusil et toi tu n'as pas bouloté. Nous allons descendre, je t'achèterai du pain et tu trouveras des os dans les rues.

Puis tout à coup :
— Et le paysan d'hier qui va venir me voir pêcher, allons dépêchons-nous, je ne veux pas le

manquer pour lui faire payer le vin blanc, car je me sens une soif pâteuse ce matin.

Sa toilette n'était pas longue à faire, en cinq minutes il fut prêt.

Muni de ses lignes, d'une boîte à asticots et d'une poche pour mettre ses poissons, il descendit suivi de Fusil.

Il jeta un regard sur le quai et ne vit pas l'homme à la blouse. Il faisait d'ailleurs à peine jour.

Joseph acheta pour deux sous de pain chez le boulanger voisin et en donna un morceau à Fusil qui le dévora. Ensuite il prit des vers et des asticots et descendit sur la berge.

— Tonnerre ! dit-il, voilà un bateau de sable à moitié déchargé, il doit y avoir un remous derrière, je vais faire une bonne fermeture.

Il monta sur le bateau et alla s'installer près du gouvernail, assis sur le franc bord, les jambes pendantes du côté extérieur, ses ustensiles rangés près de lui à la portée de sa main.

Il jeta de la terre et des asticots dans l'eau puis commença à pêcher.

Fusil voyant son maître installé et sachant qu'il resterait là longtemps, retourna à terre et s'éloigna cherchant sa vie dans les boîtes à ordure que l'on commençait à sortir dehors, chose qu'il connaissait bien.

Ce fut à ce moment que Joseph aperçut sur le quai la silhouette de l'homme à la blouse.

— Oh ! oh ! fit-il.

— Oh ! oh ! répondit l'homme.

— Par ici, prenez le plat-bord et venez me retrouver sur le bateau.

L'homme obéit et fut bientôt près de Joseph.

succès, soit au noyau de leur flotte, à savoir leurs cuirassés, soit à cette circonstance que les munitions étaient venues à manquer sur la flotte japonaise.

La guerre a, en outre, fait ressortir ce fait, qu'une victoire navale entraîne des conséquences beaucoup plus décisives qu'une victoire remportée sur terre. Dans la règle, la flotte vaincue ne peut plus être employée dans la même guerre, et il est impossible de la réparer dans les circonstances actuelles.

La domination sur mer permet à une armée de terre d'opérer sans avoir à se préoccuper de ses communications.

A l'avenir, aucun Etat européen ne pourra entretenir ses armées pendant longtemps en ne recourant qu'à ses propres ressources. Il faut donc que les ports restent libres et qu'ils soient protégés par la flotte. Il en résulte donc, pour la flotte une tâche grande et difficile. Cette tâche ne pourra donc être remplie, en ce qui concerne l'Allemagne, que si l'on dispose de navires de guerre solides et suffisants en nombre.

En terminant sa conférence, l'empereur a engagé ses auditeurs à propager ses idées dans leur entourage.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 18 février 1895

M. Emile Rey, sur le chapitre 45 du budget du ministère de l'intérieur (subvention aux institutions de bienfaisance), demande le rétablissement du crédit au chiffre voté pour 1894, qui était de 200,000 fr. plus élevé. En présence des rigueurs de cet hiver, la réduction est inadmissible. (Applaudissements.)

M. le ministre de l'intérieur dit que le gouvernement accepte l'amendement.

M. H. Foucher, rapporteur, ne s'oppose pas au relèvement.

Le chapitre 45 est adopté avec le chiffre de 500,000 fr.

M. Emile Rey, sur l'article 46 (Assistance médicale gratuite), demande au ministre quelles mesures il compte prendre pour mettre fin au conflit existant entre les bureaux de l'assistance et les anciens bureaux de bienfaisance, maintenus par le Conseil d'Etat.

M. le ministre de l'intérieur explique que le Conseil d'Etat a voulu qu'il n'y eût pas impossibilité à créer un bureau de bienfaisance à côté du bureau d'assistance; par exemple, dans le cas de volonté formelle d'un testateur, mais qu'il n'y a aucune obligation.

M. Isambert signale diverses anomalies dans la manière dont les départements ont envisagé leurs charges. La part faite à diverses petites localités est insignifiante.

M. Boucher, rapporteur, estime, en effet, qu'il serait à souhaiter que la distribution des fonds du pari mutuel fût faite sous la surveillance du ministre de l'intérieur.

M. Emile Rey développe une disposition additionnelle sur le chapitre 46, tendant à obtenir qu'à l'avenir les fonds du pari mutuel consacrés aux œuvres d'assistance, soient affectés, jusqu'à concurrence des tiers, à l'agrandissement et à la construction des hôpitaux nécessités par l'application de la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite.

Mais il ne vint pas seul.

Derrière lui, un jeune homme, un pêcheur, venait aussi s'installer sur le bateau.

Cela parut contrarier vivement l'homme à la blouse, mais il n'en fit rien paraître et souhaita gaiement le bonjour à son nouvel ami.

— Déjà sur l'eau...

— Comme vous voyez, venez prendre une place.

— Non merci, je veux regarder avant.

— Bon, comme il vous fera plaisir... ah, une touche... pincé.

— Qu'est-ce que ce poisson-là?

— Un gardon... Le temps se réchauffe, aussi le gardon commence à donner, c'est dommage que la pêche ferme demain.

— Vous ne pourrez plus pêcher?

— Non, avant le 15 juin.

— On peut tromper les gardes-pêche.

— A Paris c'est difficile, il y a des gardes-pêche, les gardes de l'Etat, les employés de l'octroi et tous les asserrmentés de l'administration, sans compter qu'un simple particulier a le droit, avec deux témoins, de vous déclarer en contravention et de la faire inscrire utilement chez le commissaire de police.

— En voilà des affaires.

— C'est comme cela. Ah! j'en tiens un qui vaut la peine de lever... allons doucement petit... une, deux, avance ici... là... au sac.

L'habitant de Château-Juin laissa le pêcheur à sa joie et jeta un regard inquisiteur autour de lui.

Sur le bateau à sable il n'y avait à ce moment que Joseph Lesbroussard, lui et le pêcheur venu après lui qui s'installait en chantant.

Cette disposition additionnelle est adoptée par 283 voix contre 230.

Le chapitre 46 est adopté.

Séance du 19 février 1895

Question au ministre de la guerre

M. Delanne — J'ai l'honneur de poser à M. le ministre de la guerre une question au sujet de l'épidémie qui sévit sur la garnison de Dijon. Est-il vrai que les manœuvres soient faites malgré la rigueur de la température, et que le chauffage des chambrées soit insuffisant? Est-il vrai que le major a refusé de reconnaître malades des soldats qui l'étaient réellement? A qui incombent les responsabilités de ces faits? M. le ministre de la guerre ne juge-t-il pas qu'il y ait lieu de faire une enquête. (Très bien! très bien!)

M. le général Zurlinden, ministre de la guerre. — Il y a eu, en effet, une épidémie de grippe infectieuse à Dijon. Le 27^e de ligne a été le plus gravement atteint. Sur 2,700 hommes, il y a 159 hommes dans les hôpitaux, et on a à déplorer déjà 18 morts. (Sensation profonde.) M. le médecin inspecteur Collin a été envoyé à Dijon. Il a télégraphié, disant que les médecins de la garnison ont fait preuve de tout le dévouement possible, que le commandement a pris toutes les précautions nécessaires, et que l'épidémie semble en décroissance. J'ai assumé la responsabilité de la discipline dans l'armée; lorsque l'enquête sera terminée, s'il est nécessaire de sévir, je le ferai avec énergie. Pour le moment, je puis vous assurer qu'il n'y a pas de responsabilités.

M. Avez. — Il n'y a que des morts! (Mouvements divers.)

M. le ministre de la guerre. — Je tiens à protester contre les informations disant que des dragons seraient morts de froid en cellule, que des conscrits bretons se seraient suicidés. Ces informations sont aussi fausses que celle qui annonçait l'assassinat du chef éminent d'un de nos corps d'armée à la frontière. Il faut que les familles sachent que lorsque les soldats sont malades, ce sont les officiers qui les remplacent au chevet de leurs enfants. (Applaudissements.)

Toutes les précautions seront prises pour veiller à la santé des hommes, tout en les préparant à faire de solides défenseurs de la patrie. (Applaudissements.)

Interpellation

M. Mougeot. — Je demande à transformer la question en interpellation.

M. le président. — La Chambre ne fait pas d'opposition? (Assentiment.)

M. le ministre de la guerre. — Si on veut transformer la question en interpellation, je demande qu'elle soit discutée après le budget.

M. Leygues fait quelques observations à M. Zurlinden, qui reprend :

« Le gouvernement est à la disposition de la Chambre. » (Rires.)

M. Mougeot. — Pour ne pas interrompre la discussion du budget, je demande le renvoi à un mois. (Exclamations et protestations.)

Cris : Tout de suite!

M. de Baudry d'Asson. — Mais c'est une question urgente.

M. Mougeot. — Si la Chambre le veut, je suis à sa disposition tout de suite. (Ah! ah!)

Le renvoi à un mois est repoussé à mains levées, et la discussion immédiate prononcée.

M. Mougeot. — L'enquête ordonnée ne me paraît pas avoir été poursuivie avec tout le soin qu'elle comportait. Personne ne conteste la sin-

Sur le quai des flâneurs et les débardeurs qui arrivaient et préparaient les chemins pour le déchargement à la brochette du sable contenu dans le bâteau.

L'animation venait et si elle donnait des témoignages de plus, elle détournait l'attention qui pouvait se porter sur lui.

Le second pêcheur était un jeune homme portant une veste et un chapeau mou.

Il faisait son coup et amorçait à dix mètres au-dessus de Lesbroussard et était absolument occupé à pétrir sa terre et à la garnir de pain et d'asticots.

Trop assidu pour rien voir.

Fusil courait au loin sans doute, l'homme à la blouse ne le voyait pas.

Le courant en amont du pont des Arts est rapide, surtout sur la rive droite; la succession des bateaux de baignade depuis le pont au Change, crée des remous et des tourbillons qui rendent ce courant dangereux.

D'autres bateaux suivaient en aval, notamment le ponton des bateaux omnibus et d'autres établissements de bains ou lavoir.

Evidemment un homme qui serait tombé à l'eau à cet endroit, devrait avoir une peine inouïe à regagner la rive à la nage, car il y avait à craindre que le corps fut emporté sous les bâteaux.

Une fois là-dessous, on était perdu.

Un bon nageur pouvait y périr.

L'homme à la blouse semblait calculer tout cela et tout d'un coup il dit à son nouvel ami.

— Vous ne craignez pas de tomber dans la Seine, assis sur ce rebord de bateau?

— Ah! bien oui, fit l'autre, j'y suis habitué et

cérité de la parole du général Zurlinden, mais il a été mal renseigné, et il ne nous a pas dit quelles mesures il entendait prendre pour éviter le retour des faits malheureux qui ont été rapportés. Ceux qui ont couché dans les casernes à Dijon savent que ce sont de véritables glaciers qui ne répondent pas aux nécessités de l'hygiène.

Je me demande si les manœuvres n'ont pas été fatales aux jeunes recrues. On leur a fait faire des marches de nuit dans la neige, par une température de 18 degrés, en opérant le service en campagne. (Applaudissements sur les bancs socialistes.) En rentrant à la caserne, ils trouvèrent des chambrées sans feu, et s'ils se plaignaient on les menaçait de la salle de police. (Vive sensation; applaudissements sur un grand nombre de bancs.) Et, Monsieur le ministre, si nous allions tout à l'heure à l'Ecole militaire, vous y verriez que, malgré les ordres que vous avez donnés, les chambrées sont sans feu. (Applaudissements sur les bancs socialistes.) Et à Dijon, où les casernes sont établies dans d'anciens couvents d'Ursulines ou de Carmélites, elles ressemblent plutôt à des tombeaux ou à des cabanons qu'à des casernes. (Applaudissements; vive sensation.)

A Dijon, les soldats ont été obligés de se cotiser pour acheter du charbon. (Emotion de plus en plus vive.) Le général Brugère faisant une inspection, on lui dit que la ration de combustible avait été augmentée de 10 kilos. Il adressa des félicitations au chef de corps, mais ce qu'on ne lui avait pas dit, c'est que cette augmentation se répartissait sur 90 hommes et sur cinq jours. (Exclamations; mouvements prolongés.) Parmi les morts de Dijon, se trouve le soldat Petrot, sorti, avec le numéro 1 et une médaille d'or, de l'Ecole des beaux-arts de la ville. Cette mort a causé une pénible émotion, car ce soldat était l'orgueil et l'espoir de ses parents. (Sensation; applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. Ricard. — Hier encore, il y a eu un nouveau décès.

M. Millerand. — Et les responsables?

M. Mougeot donne lecture d'une lettre de la famille Petrot dans laquelle il est dit que ce soldat fut obligé, plusieurs jours de suite, de quitter l'exercice et ne fut pas reconnu malade. Enfin, il put se rendre chez ses parents, accompagné d'un sergent. En arrivant, il s'évanouit, grelottant de fièvre; le lendemain, le major demanda à la famille de lui signer une décharge de responsabilité. Le malheureux soldat mourut quelques jours après. (Mouvement d'indignation.)

L'enquête qui a été faite n'a pas été sérieuse. (Applaudissements sur un certain nombre de bancs.) Le ministre a dit qu'il n'y avait pas de responsabilités. Eh bien! nous qui connaissons ces faits et en connaissons bien d'autres, nous ne pouvons nous taire.

Je dépose l'ordre du jour suivant, que je sou mets à la Cour en ces termes. (Explosion d'hilarité.) L'orateur se reprend et dit « à la Chambre » :

« La Chambre, convaincue que le gouvernement saura établir les responsabilités encourues et assurer d'une façon effective les règles de l'hygiène compatibles avec la discipline, passe à l'ordre du jour. »

M. de Grandmaison. — S'il y a des épidémies dans les casernes, c'est quelquefois la faute des municipalités. (Exclamations et protestations à l'extrême gauche; tumulte)... qui se refusent à exécuter les travaux demandés par l'autorité militaire. Dans certaines villes, le ministre de la

d'ailleurs il n'y a pas de danger, à moins qu'un poisson ne m'entraîne.

— C'est improbable.

— On ne sait pas, un brochet ou un saumon de vingt livres en auraient bien la force.

Le paysan se mit à rire.

— Et puis vous savez nager... interrogea-t-il.

— Pas du tout!

— Quelle imprudence!

— Fils de bois je n'ai jamais eu l'occasion d'apprendre, il n'y a pas assez d'eau dans nos mers pour y faire un plongeon.

Joseph Lesbroussard avait regagné sa ligne et il suivait à nouveau sa plume qui allait au courant.

— Ah! fit le second pêcheur, me voilà prêt, ce n'est pas dommage, nous allons commencer.

— Bonnechance, camarade, dit Joseph.

— Merci, à vous de même, ça mord-il?

— Couci-couça.

Jamais un pêcheur n'avouera à un autre qu'il prend du poisson, dans la crainte de le voir venir pêcher sur son coup.

— Bon, bon, fit l'autre, je crois que ça va marcher, il le faut, on va les laisser tranquilles pendant deux mois les chancards, allons-y.

Et il jeta sa ligne à l'eau.

Maintenant les débardeurs étaient en pleine activité, le quai était devenu désert et les passants étaient rares car les ouvriers étaient rendus à leur travail pour commencer leur journée à six heures.

Il était six heures et demie.

— C'est le moment pensa l'homme à la blouse.

guerre exigeait des travaux, les députés sont intervenus, et le ministre dut céder (Violentes exclamations à l'extrême gauche), et tout cela pour satisfaire des intérêts électoraux. (Nouvelles exclamations à l'extrême gauche.)

M. Baudin. — Vous êtes un accusateur!

M. de Grandmaison. — Il est des accusateurs qui vont dans certaines commissions déclarer qu'ils n'ont rien à dire. (Nouvelles protestations; le tumulte s'accroît.) Je dis qu'il y a des députés qui sont intervenus pour qu'il ne fût pas donné suite à certaines propositions du gouvernement. (L'extrême gauche frappe les pupitres et couvre la voix de l'orateur.)

M. Ricard (Côte-d'Or). — Je proteste contre les paroles de M. de Grandmaison, qui semble dire que l'interpellation a été faite dans un but électoral. (Applaudissements.)

M. de Grandmaison, debout dans l'hémicycle, vivement. — Ce n'est pas ce que j'ai dit. (Bruit prolongé.)

Le calme se rétablit peu à peu.

M. le ministre de la guerre. — Les rations de chauffage sont suffisantes. Elles ont même augmenté. Je ne voudrais pas qu'il sorte de ce débat une excitation de soldat contre les officiers. (Exclamations; bruit.)

M. le président. — Une pareille pensée n'a pu venir à aucun membre de la Chambre. (Applaudissements répétés à l'extrême gauche; mouvement prolongé.)

M. le ministre de la guerre. — J'ai été mal compris. Je me rallie à l'ordre du jour de M. Mougeot, qui a le respect de la discipline.

M. Millerand. — Les explications ne sont pas suffisantes et il faut trouver les responsables. (Applaudissements à l'extrême gauche.) C'est à vous, Monsieur le ministre de la guerre, de faire des exemples nécessaires. Nous attendons. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Ribot, à son banc, fait de la tête un signe d'assentiment.

M. le ministre de la guerre. — Nous ne connaissons pas officiellement le cas du soldat Petrot (Exclamations de surprise; protestations). Les commandants de corps d'armée ont pour instruction d'éviter le surmenage et de veiller à ce que les marches de nuit ne causent pas d'accidents. (Applaudissements.)

L'ordre du jour de M. Mougeot est voté à l'unanimité à mains levées.

M. Brisson quitte le fauteuil de la présidence où il est remplacé par M. Etienne.

La Chambre prend en considération une proposition de loi de M. Godet ayant pour objet la création du crédit agricole hypothécaire à long terme, et à taux réduit, et une proposition de loi de M. l'abbé Lemire sur la liberté d'association.

INFORMATIONS

Un colonel aux arrêts

Dijon, 17 février.

Un fait regrettable vient de se passer au 27^e régiment de ligne, en garnison ici.

Un soldat, nommé Henri Petrot, gravement atteint de pneumonie, s'était en vain présenté plusieurs fois à la visite du major sans pouvoir se faire reconnaître malade. Il s'en était suivi une punition et la mort du malheureux.

Le général Brugère, commandant du 8^e corps

Joseph Lesbroussard à ce moment était penché en avant tendant le bras pour que sa ligne atteigne le plus loin possible. La moindre poussée pouvait le jeter dans le fleuve.

L'homme à la blouse le souleva vivement par les flancs et le lança facilement devant lui.

Joseph surpris ne cria pas. Il tomba lourdement sa canne à pêche à la main.

Le bruit que causa la chute du corps fit détourner la tête au second pêcheur.

L'homme à la blouse qui s'était vivement jeté en arrière, semblait examiner le Louvre.

— Eh! monsieur, cria le pêcheur, où est donc votre ami?

— Quel ami?

— Celui qui était là avec vous?

— Ah! mon Dieu, s'écria l'homme, en effet qu'est-il devenu? Est-ce qu'il est tombé dans l'eau?

Le jeune homme était déjà debout et avait bondi à l'arrière du bateau.

Il vit la canne à pêche flottant et deux bras en l'air qui semblaient crier au secours.

Il n'hésita pas et s'élança.

En même temps que lui un chien s'élançait du bord en hurlant.

C'était Fusil qui voulait aussi sauver son maître.

Pauvre Fusil, il devait encore perdre celui-là!

Les débardeurs, voyant d'un coup d'œil ce dont il s'agissait, s'arrêtèrent dans leur besogne et se précipitèrent au canot attaché au flanc du bateau.

(A suivre.)

d'armée, avisé des faits, a puni des arrêts le colonel du régiment où s'est passé ce déplorable accident.

D'autre part, le médecin-inspecteur général Colin, président du comité technique de santé, chargé par le ministre de la guerre de procéder à une minutieuse enquête sur cette affaire, va venir à Dijon.

Il a les pleins pouvoirs du ministre pour prendre telle mesure qu'il jugerait nécessaire.

De nombreux cas de maladie se sont produits au 27^e de ligne.

Un commencement d'enquête a établi que ces cas de maladie sont dus au surmenage des troupes dans les marches de nuit de ces derniers temps; soit par le dégel, soit par un froid intense, les hommes faisaient le service en campagne avec grand garde et même des éclairiers couchés dans la neige.

Deux médecins du régiment sont particulièrement incriminés pour refus de reconnaître les malades.

Il a été reconnu, entre autres faits, que le caporal Crinquand, porté malade le matin et non reconnu comme tel par le médecin, a dû être l'après-midi transporté d'urgence à l'hôpital où il est mort quelques heures plus tard.

L'émotion produite par ces incidents fâcheux est profonde, et cela s'explique, tout le monde aujourd'hui touchant personnellement ou par les siens aux choses de l'armée.

M. Félix Faure et l'empereur d'Autriche

L'empereur d'Autriche, avant de quitter le cap Martin, a adressé le télégramme suivant au Président de la République :

Cap Martin, 18 février, 1 h. 49 du soir.

L'Empereur d'Autriche, Roi apostolique de Hongrie, à Monsieur le Président de la République française, Paris.

Les tristes nouvelles qui me sont parvenues sur la maladie de l'archiduc Albert, me forcent à abrégier mon séjour au Midi.

Au moment de quitter le cap Martin, je m'empresse de vous dire, Monsieur le Président, que je garderai, comme l'an passé, un bien bon souvenir de mon séjour en France.

Je suis profondément touché de l'accueil courtois et hospitalier que j'y ai trouvé et très reconnaissant de tous les soins apportés pour me rendre le séjour agréable.

FRANÇOIS-JOSEPH.

Le Président de la République a répondu par le télégramme ci-dessous :

Félix Faure, président de la République française, à S. M. François-Joseph 1^{er}, empereur d'Autriche, roi apostolique de Hongrie, Vienne.

Je reçois, en même temps que le télégramme de Votre Majesté, la nouvelle de la mort de l'archiduc Albert.

Je prends une part bien vive à la perte cruelle que Votre Majesté vient d'éprouver dans la personne de son illustre parent.

En déplorant le douloureux événement qui interrompt si tristement votre séjour en France, je ne puis que vous adresser cordialement l'expression de ma profonde sympathie.

FELIX FAURE.

L'Exposition de 1900

M. André Lebon, ministre du Commerce, adressera une longue circulaire aux préfets, pour la Constitution de Comités départementaux destinés à réparer le concours de la France à l'Exposition universelle de 1900.

Voici, d'après cette circulaire, quels doivent être les rôles des Comités départementaux :

1^o De faire connaître, dans toute l'étendue du département les actes officiels concernant l'organisation de l'Exposition et de distribuer les formules de demande d'admission;

2^o De signaler les principaux artistes, agriculteurs, industriels, dont l'admission à l'Exposition semblerait particulièrement utile à l'éclat de cette solennité;

3^o De provoquer les expositions de produits agricoles, horticoles, industriels du département;

4^o De provoquer et d'organiser s'il y a lieu, le groupement des produits similaires du département, et d'accréditer un délégué pour chaque exposition collective;

5^o De préparer s'il y a lieu, par voie de souscription ou par toute autre mesure, la création d'un fonds spécial pour faciliter la visite et l'étude de l'Exposition à un certain nombre de contre-maîtres, d'ouvriers, de cultivateurs du département.

En ce qui concerne la constitution ou le fonctionnement des Comités, le Ministre a décidé que le Comité départemental siègera au chef-lieu du département et qu'il se subdivisera en sous-Comités, siégeant dans les chefs-lieux d'arrondissement, y compris le chef-lieu du département.

Le Préfet sera nommé président d'honneur du Comité départemental, les sous-préfets seront nommés présidents des sous-Comités.

Le Comité départemental correspondra, par l'intermédiaire de son président, avec le commissaire général et la direction générale de l'exploitation.

Le Ministre énumère ensuite quelles sont les personnes au concours desquelles on pourra faire appel pour former ces comités : Sociétés savantes, Sociétés des Beaux-Arts, artistes, amateurs et écrivains d'art, agriculteurs, fonctionnaires, etc.

Enfin M. André Lebon recommande aux préfets de se concerter avec les présidents des Chambres de Commerce, des Tribunaux de commerce et des Chambres consultatives des arts et manufactures.

L'épuration

Le bruit court, dans les milieux politiques, que certaines grosses opérations judiciaires seront faites d'ici à peu de temps dans le monde de la presse et même dit-on dans les sphères parlementaires.

On parle d'arrestations imminentes. Serait-ce déjà la « seconde charretée », annoncée par M. le substitut Thomas ?

M. A. Vacquerie

M. A. Vacquerie, rédacteur du *Rappel*, est mort, avant-hier, des suites d'une pneumonie.

Dujardin-Beaunets

Le docteur Dujardin-Beaunets est mort lundi. Les obsèques ont été magnifiques; tous les étudiants y assistaient.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

BAL DE CHARITÉ

DANS LES SALONS DE L'HOTEL-DE-VILLE

Le Samedi 23 Février 1895

2^e Liste

MM.	Fr.
Arnaud, préfet du Lot (2 cartes)	20
Arnault, juge d'instruction	10
Rascalou, insp. des Postes et télégraph.	10
Massebieu, recev. princ. id	10
Garric, commis id	10
Rivière Elie, négociant	10
Filhol, pharmacien	10
Marcenac, percepteur	10
Munin-Bourdin, avocat	10
Fusil, capitaine	10
Mazuc, lieutenant	10
Guiraudies-Capdeville, chef de division	10
Parvieux, contr. des cont. ind. à Belvès	10
Blanc, id. id. à Martel	10
Aubriau, id. des Tabacs	10
Alazard, chapelier	10
Payan, receveur des finances à Gourdon	10
Lacaze, avoué	10
Talou, député	10
Besse, avocat	10
Barathon du Mouceau, proc. de la R ^{ép} .	10
Mazières, adjoint au maire de Cahors	10
Georges Marqués, avocat	10
Aubertin, insp. de l'Enregistrement	10
Léris-Gambetta, percepteur à Paris	10
Du Courroy, sous-préfet de Figeac	10
Talou, sous-préfet de Château-Gontier	10
Béral, sénateur du Lot	10
Garde, capitaine	10
Lacassagne, maître d'hôtel	10
Roussel, conseiller d'Etat	10
Roussel, auditeur au Conseil d'Etat	10
Rey, député	10
Rouquayrol, rec. de l'Enreg. à Cazals.	10
Bousquet, avocat	10
Mme veuve Bonamy	10
Prady, de Grézels	10
Lescole, de Sérignac	10
Bastistelli, lieutenant au 7 ^e	10
Laparra, V.-P. du conseil de Préfecture	10
Mme Cavaignac	10
Carla	10
De Maynard, agent d'assurance	10
Delrieu, contr. des cont. direc. à Gourdon	10
Vidaillac, propriétaire.	10
Petit, professeur au Lycée Gambetta	10
Paulus, négociant	10
Delpach, liquoriste	10
Feyret, pharmacien	10
Biergeon, café Tivoli	10
Campagnac, prop. à Puy-l'Evêque	10
Serr, sous-préfet à Gourdon.	10
Planacassagne, percepteur à Bach	10
Joseph Marqués	10
Victor Depeyre, ancien présid. du Trib.	10
Mme Etienne Depeyre	10
Etienne Depeyre, avocat	10
Panouze, commissaire de surveillance	10
Général Combarieu	10
Mme Pagès du Port	10
De Larrard, D ^r de la Banque de France	10
Puech, notaire à Puy-l'Evêque	10
Scudier, notaire à Saint-Denis-Catus	10
Baron de Vauzelles, à Cènevrières	10
Bénech, D ^r de la C ^{ie} la Nationale	10
H. Cayla, attac. au C. du Garde des Sc.	10
Lieutenant Peberay	10
Commandant de Gendarm. Murger	10
Soulié, maître d'hôtel	10
Total de la 2 ^e liste.....	700
Report de la 1 ^{re}	920
Total.....	1.620

Inspection médicale des enfants du 1^{er} âge

Recommandations aux familles

Nous sommes heureux de faire connaître à nos lecteurs que l'administration départementale vient d'organiser le service d'inspection médicale des enfants de 1^{er} âge élevés en nourrice, en s'ouvrant en garde, moyennant salaire, hors du domicile de leurs parents.

Les nourrissons seront donc, à l'avenir, visités périodiquement dans notre département par des médecins délégués à cet effet. Il est donc très important que l'administration et par suite les médecins-inspecteurs soient régulièrement avisés du lieu de placement des enfants en nourrice.

Nous croyons devoir recommander très instamment aux pères de famille et aux nourrices de faire les déclarations prescrites par la loi Roussel, ce qui permettra d'assurer à leurs enfants les grands avantages qu'elle a produits dans tous les départements où elle a été appliquée.

Association des membres de l'enseignement

Nous avons annoncé dernièrement la fin prématurée de M. Bélibio, instituteur qui avait quitté Cahors il y a deux ans, pour aller en Algérie, où il est mort à la fin de novembre 1894.

M. Bélibio faisait partie de la Société dite du Baron Taylor, depuis 10 ans.

Sur la demande de M. Chéry, professeur au Lycée Gambetta, délégué, au secours de 50 fr. a été immédiatement envoyé à la veuve Bélibio, et le bureau de l'Association vient de lui accorder une pension d'orphelins de 200 francs jusqu'à la majorité de ses enfants.

Adjudication du Lycée de Cahors

1^{er} lot, Terrasse et maçonnerie, adjudicataire, Troussel, Raymond, de Cahors, rabais 5 fr. 50 0/0.

2^e lot, charpente et couverture, partie de mobilier scolaire, adjudicataire, Verdié, Antoine, de Cahors, rabais 12 fr. 50 0/0.

3^e lot, Légers ouvrages, plâtrerie, adjudicataires, Capelle, Louis; Moreq, Victor-Adolphe et Moreq, Adolphe, de Cahors, rabais 32 fr. 50 0/0.

4^e lot, Menuiserie, partie de mobilier scolaire, adjudicataire, Faugère, Louis, de Souillac, rabais 19 fr. 50 0/0.

5^e lot, serrurerie, adjudicataire, Germain, Pierre, de Cahors, rabais 31 fr. 50 0/0.

6^e lot, Fumisterie, adjudicataire, Alazard, Louis, de Cahors, rabais 14 fr. 0/0.

7^e lot, plomberie-zingage, adjudicataire, Bastide, Adrien-Jules, de Cahors, rabais 23 fr. 0/0.

8^e lot, peinture-vitrierie-tenture, adjudicataire, Rodes, Pierre, de Gourdon, rabais 27 fr. 0/0.

Dépôt de remonte

Le comité du dépôt de remonte d'Aurillac procédera aux achats de chevaux de selle, de 3 ans 1/2 et de 4 à 8 ans, à Gramat, le mardi 5 mars, à huit heures et demie.

COUR D'ASSISES DU LOT

Présidence de M. Gombault, conseiller à la Cour d'Appel d'Agen. — Assesseurs : MM. Fieuzal et Bouisset, juges.

Audience du 20 février

Affaire Figeac. — Faux et usage de Faux

Le 2 décembre 1894, le nommé Figeac se présentait au bureau de poste de Mercuès et demandait le paiement d'un mandat-poste de 303 fr.

Ce mandat, qui était falsifié, portait le n^o 59 de la série 564,833. La receveuse des postes en refusa le paiement. Les surcharges de ce mandat et l'attitude embarrassée de celui qui en était porteur ayant éveillé ses soupçons, il fut invité à revenir quelques instants plus tard. Il revint en effet, mais dans l'intervalle, les autorités locales ayant été prévenues, après deux tentatives d'évasion, il fut arrêté.

L'information a établi que le mandat présenté par Figeac, portant la somme de 303 francs avait été en réalité émis, le 18 novembre à Saint-Géry, pour une somme de 3 francs.

Figeac prétendit d'abord que le mandat lui avait été remis par un inconnu; mais, mis en présence de la receveuse de Saint-Géry, il a été amené à reconnaître que c'était bien lui qui, le 18 novembre avait pris le mandat de trois francs. Cependant, il persiste à soutenir qu'il a agi à l'instigation de cet inconnu, dont l'information n'a trouvé aucune trace.

L'accusé, Figeac, est âgé de 22 ans. Il a de bons antécédents. Ancien élève de la ferme-école du Montat, il n'a encouru aucune punition.

Il affirme n'être point l'auteur responsable des altérations qui figuraient sur le mandat incriminé et qui lui ont été dictées par Constant, l'inconnu dont il a été parlé à l'instruction.

La délibération du Jury est, du reste, favorable au prévenu, qui est acquitté et remis aussitôt en liberté.

Accident

Récemment, une cliente se présentait chez M. D..., boucher à Cahors, et demandait une pièce de veau.

En découplant la viande à coups de hachette, M. D... fit jaillir un morceau d'os qui alla se loger dans l'œil de la ménagère et le creva.

On prête à la victime de cet accident l'intention de réclamer en justice des dommages-intérêts à l'auteur involontaire de sa blessure.

Abus de confiance

Procès-verbal a été dressé contre un sieur X... à la suite d'une plainte portée contre lui pour abus de confiance.

Prié par une personne, la *Caymarante*, presque aveugle, de choisir un billet de banque de 50 fr. dans une liasse qui en contenait un de 100 fr., il aurait porté ses préférences sur ce dernier.

Cet individu, est du reste un client de la correctionnelle.

Arrestation

Ainsi que nous l'avons annoncé, de nombreux vols étaient commis depuis longtemps déjà à la gare de Cahors.

L'enquête ouverte depuis quelques jours, vient d'amener l'arrestation d'un individu qui n'appartient pas au personnel de la Compagnie d'Orléans.

Hier, le commissaire de police s'est transporté à Labéraudie (Pradines), et a découvert un stock d'objets dérobés à la gare, chaussures, cuirs, étoffes, etc.

Nous croyons savoir que l'auteur de ces vols a été arrêté à Lugagnac.

Foire de Cahors

Malgré le temps rigoureux, la foire du 16 février a été assez importante. Les divers marchés étaient assez bien garnis.

Bœufs. — Bœufs ou vaches, 450 environ, ont été mis en vente; ceux destinés à la boucherie ont été vendus de 38 à 40 fr. les 50 kilog. Les attelages étaient en baisse de 40 fr. par paire sur le dernier marché.

Porcs. — Porcs gras, 100 environ, vendus à raison de 49 à 50 fr. les 50 kil. poids vif, 200 porcelets environ, vendus à raison de 30 à 40 fr. pièce, suivant grosseur et qualité.

Moutons. — Moutons ou brebis, 350 environ. Ceux destinés à la boucherie, vendus à raison de 0 fr. 65 à 0 fr. 70 le kil. Les agneaux, 0,80.

Halle. — Blé en vente, 150 hectolitres, vendu 140 hectol., au prix de 15 fr. 25 l'hect.

Mais, 208 hectolitres, vendu 200. Prix moyen, 10 fr. 25. Pommes de terre, 115 hect. vendus 3 fr. 60 l'hecto.

Marché. — Poulets et volailles grasses, de 0 fr. 75 à 0.90 le 1/2 kilog. Dindes, de 0.60 à 0.70 le 1/2 kil. Œufs, 0.90 la douzaine. Truffes, 2 fr. 75 à 3 fr. le 1/2 kilog.

Saint-Germain

On nous écrit de Saint-Germain :

Tout Saint-Germain était allé au devant de M. Bergougnoux, rentré chez lui mardi soir, aussitôt après son acquittement. Toute la population s'était transportée jusqu'à Laborie et c'est triomphalement, musique en tête, que cette victime d'une fatalité inouïe est rentrée dans le chef-lieu de canton. Toutes les maisons étaient illuminées à part quelques rares exceptions, et durant toute la nuit les habitants de la commune et des villages voisins ont tenu à venir serrer la main à leur compatriote, si malheureux depuis un an, mais plus que jamais entouré de l'estime générale.

Prayssac

La foire a été belle : les affaires sur les bœufs n'ont pas été importantes, mais les cours étaient stationnaires.

Les gras se vendaient, de 35 à 41 fr. les 50 k. Porcs de 50 à 54 fr. les 50 k.

Les autres porcs étaient très chers. Les moutons gras de 75 à 85 cent. le k.

Les autres moutons ou brebis de 15 à 40 fr. l'un.

Les dindes de 13 à 14 fr. la paire. Les dindons de 10 à 12 fr. la paire.

Les poules environ 60 cent. la livre. Les poulets 75 et 80 cent. la livre.

Les lapins 30 et 35 cent. la livre. Les œufs 65 cent. la douzaine.

Le blé de 12 à 12 fr. 75 les 4/5. Le maïs de 6 fr. 50 à 7 fr. 50 les 4/6.

Les cernaux de noix de 6 à 7 fr. 50 le 1/5.

Mauroux

Des dindons, poules et poulets ont été volés ces dernières nuits.

Gramat

Les courses de 1895 s'annoncent comme devant être aussi intéressantes que celles des années précédentes.

En effet, M. le président de la société de ces courses vient d'être informé que, par arrêté du ministre de l'agriculture, il est alloué à ladite société un prix de 2,000 fr. provenant de la répartition des 50,000 fr. destinés à encourager, par des courses spéciales, l'élevage de reproducteurs arabes ou issus d'arabes.

De son côté, la Société des steeple-chasses maintient aussi, pour 1895, le prix de 2,000 fr. accordé déjà plusieurs fois.

THÉÂTRE DE CAHORS

Judi, 21 Février

Spectacle choisi. — Représentation extraordinaire

Les vivacités du capitaine Tic

Comédie en 3 actes, par E. Labiche.

LE SPECTACLE COMMENCERA PAR

LES ENFANTS

Pièce nouvelle en 3 actes, du Théâtre Français

Par Georges Richard.

DÉPÊCHE

Affaire des maîtres chanteurs

CONDAMNATION

Trocart et Canivet sont acquittés.

Declercq est condamné à quinze mois de prison et 200 fr. d'amende.

Girard à deux ans de prison et 1.000 fr. d'amende.

Hestler à deux ans de prison et 1.000 fr. d'amende.

Dreyfus à un an de prison et 500 fr. d'amende.

Portalis est condamné, par défaut, à cinq ans de prison et 3.000 fr. d'amende.

L'usage des extraits de viande, des jus de viande, des viandes crues n'a aucune raison d'être depuis que la *Peptone de Chapoteaut* offre sous le volume d'une cuillerée à café vingt-cinq grammes de viande de bœuf digérée par la pepsine et peut, à elle seule, nourrir sans fatiguer l'estomac. Le *Vin de Peptone de Chapoteaut* est la forme la plus commode pour administrer cette Peptone.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désigné par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Bibliographie

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^o
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

Ne demandez chez votre Epicier que du



TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épiceries et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE



Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte
Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE

CRÉÉE EN 1884

PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES avec gravures dans le texte.

Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.

PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8^e en librairie.

ABONNEMENTS : UN AN, 6 fr.; UNION POSTALE, 8 francs. (Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime.)

BUREAUX : 5, Bd Montmartre, Paris (Téléphone).

On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocaton, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT

6, Rue de la Liberté, Cahors

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Paraissant le mardi

Abonnement pour un an :

France 5 fr.

Etranger 6 fr.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les

AFFECTIONS DE LA PEAU

Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.

MEMBRE DES

Plates d'Hygiène varicelleux des incurables.

Le Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.

M. LENOIR, Médecin-Spécialiste, ex-Phén. Aide-Major aux des Hôp. Militaires, à MELUN (S.-et-M.). Consultations gratuites par Correspond.

VIGNES AMÉRICAINES

PAR MILLIONS A LA VENTE

Grande baisse de prix

Plants Greffés et Soudés (900 variétés)

VICTOR COMBES

Lauréat du Concours de Vignobles, Membre du Jury, Chevalier du Mérite Agricole

A VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot)

PRIX-COURANT (Année 1895)

PLANTS GREFFÉS SOUDÉS 1 ^{er} choix	VIGNES AMÉRICAINES	
	Butures Racines	millie
En variétés du pays, Midi, Gironde, etc., etc., greffés sur Riparia, Jacquoz, Herbemont, Solonis, Vialla à 150 fr. le mille.	Black Défiance	50 100
Sur Ruprestis Martin, Ganzin, port de Taylor, York à 200 fr. le mille.	Clinton ou Pouzin	10 40
Sur Ruprestis Phénomène du Lot (1) Berlandieris du Texas, à 300 fr. le mille.	Gunningham	15 60
Aspiran teinturier B, Carignan B, Portugais bleu. 50 fr. par mille en plus que ci-dessus.	Cynthiana	20 100
Nous avons aussi toutes variétés en raisins de table Variétés de Muscats, Chasselas, Malaga, Olivette, Sultanine, Néhéscoul, blanc et noir (raisin de 0m 80 de long), Kabyle, Plant de la beauté, etc., etc. Les prix sont donnés par correspondance.	Croton	100 200
(1) Ce porte greffe est supérieur à tous les Ruprestis et Hybrides américains connus jusqu'à ce jour.	Duchess	100 500
Il importe, dit M. Millardet, de ne pas confondre cette plante avec les autres Ruprestis mâles comme elle : Ruprestis St-Georges, Reich, Kleiber, Gaillard, Lascastelles, Sijas, Nouille, etc., etc.	Herbemont	10 50
Pour plus amples renseignements, demander la notice sur le Ruprestis Phénomène du Lot vrai, envoyée franco sur demande.	Herbemont d'Aurèle	100 150
	Herbemont Toulain	100 150
	Jacquoz à gros grains	10 40
	Jacquoz d'Aurèle	100 150
	Jacquoz d'Aurèle Cazalis	300 500
	Othello	10 30
	Noah	20 100
	St-Sauveur (extra-fertile)	50 150
	Sécreary	50 100
	Sénasquas	40 80
	Triumph	50 100
	Berlandieri Planchon	300 500
	Berlandieri du Texas, la p.	1 2
	Chinéras	200 400
	Cordifolia	50 100
	Riparia Ruprestis	50 100
	Riparia tomentoux	40 30
	Riparia gloire	20 50
	Ruprestis large feuille	15 50
	Ruprestis du Lot	40 100
	Solonis	10 40
	Vialla	10 40
	York-Madeira	15 50

25 ANS DE SUCCÈS

MAISON DE CONFIANCE

POUR

LA POSE DES DENTS

Le Redressement & toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.

AUDOUARD

Chirurgien-Dentiste

16 Rue du Maréchal Brune

BRIVE (CORREZE)

Nota.—M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD BRIVE.

La Grande

Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.
H. DERENBOURG, prof à l'École des langues orientales.
F. GAMILLE DREYFUS, député de la Seine.
A. GIRY, professeur à l'École des chartes.
GLASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit.
Dr L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine.

C.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques.
H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.
E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof au Collège de France.
H. MARION, professeur à la Sorbonne.
E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts.
A. WALTZ, prof à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr.
Payables : 40 fr. par mois ou 500 fr. comptant

La Grande Encyclopédie va nous délivrer d'une multitude de volumes indigènes de l'omniscience. (Arsène HOUSAYE)

Relié : 750 fr.
Payables : 45 fr. par mois ou 650 fr. comptant

Demandeur Prospectus détaillé aux Editeurs

H. LAMIRAILT et C^o, 61, rue de Rennes, Paris

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints

Vitrierie en

Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres

Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

SANS ENGAGEMENT COMME QUANTITÉS. Je m'engage à livrer les quantités et variétés portées sur la carte, qu'autant que la vente sera définitivement confirmée par correspondance.

RAPHIA DU JAPON, 1 fr. le kilo. Pince Allés, 4 fr. Bouchons fendus, 4 fr. le mille. Surgons de la Grande consoude rugueuse du Caucase, fourrage produisant huit récoltes par an, 200,000 kilogr. — Prix 5 fr. les 100 racines, 40 fr. les 1000 racines.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : LATTOU.